

## 10 Faits divers &amp; Justice

## Faits d'ailleurs

**Elle laisse seul son enfant de 10 ans pour rejoindre un "ami"**

Durant le mois de janvier dernier, une mère de famille a laissé seul son fils de 10 ans dans leur appartement de Caen (France) pour aller rejoindre un "ami" à Strasbourg. L'enfant a été retrouvé seul dans un logement insalubre avec des déjections animales dans toute la pièce. Il se nourrissait d'aliments dont "la fraîcheur était plus que douteuse". C'est la tante du garçon qui a donné l'alerte. Si le tribunal a relaxé la mère pour le délit de soustraction à ses obligations légales, il l'a condamnée pour avoir laissé son fils seul pendant quatre jours. Elle devra aussi travailler, se soigner et indemniser son fils pour son préjudice à hauteur de 1 000 euros.

**Il abat sa femme, puis se suicide**

Dans la nuit de mercredi à jeudi, à Haute-Rivoire (France), un homme a abattu son épouse, âgée d'une cinquantaine d'années. Le quinquagénaire a ensuite mis fin à ses jours en retournant l'arme contre lui. Les secours, arrivés sur les lieux, ont découvert les deux cadavres.

**Il massacre sa femme devant leurs 3 enfants**

Le drame s'est produit, dimanche soir, dans un appartement de Trélazé, à l'est d'Angers (France). Un homme, âgé de 43 ans, a poignardé d'une vingtaine de coups de couteau sa femme, âgée de 35 ans. La scène s'est produite devant les trois enfants du couple, âgés de 5, 8 et 11 ans. L'ainé a été légèrement blessé en tentant de s'interposer. C'est ce dernier qui a donné l'alerte en appelant la police. Les secours, arrivés sur les lieux, n'ont pu que constater le décès de la mère de famille. Le père a été interpellé et placé en garde à vue. Il devrait être mis en examen pour meurtre et violences avec arme sur mineur de 15 ans.

**Renvoyées en correctionnelle pour blanchiment**

Des dizaines de millions d'euros issus de la vente du cannabis convoyés à Dubaï ou convertis en or en Belgique : vingt-sept personnes ont été renvoyées en correctionnelle pour avoir participé à un réseau "hors norme" de blanchiment. Ils sont soupçonnés d'avoir été impliqués à des degrés divers, entre 2010 et 2014, dans un des plus importants réseaux de blanchiment de l'argent de la drogue "jamais démantelés" en France.

Rassemblés par JNE

## Mandat d'arrêt international lancé à l'encontre de Franck Ping

### Plus d'un mois après, la procédure toujours en cours

JNE

Libreville/Gabon

**DANS** le cadre de l'opération anti-corruption lancée par la justice gabonaise, quatre mandats d'arrêts internationaux avaient été émis par le parquet de Libreville, dont l'un concerne Franck Ping, fils de l'opposant Jean Ping, poursuivi "pour fait de corruption active". Le 02 mars 2017, le procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville, Steeve Ndong Essame Ndong, avait donné un point-presse au cours duquel il déplorait que lesdits mandats demeuraient sans suite, au motif que « la procédure demeure tout aussi lente. »

Plus d'un mois après, où en est la procédure ? On s'interroge au palais de justice de Libreville on s'étonne de la lenteur, voire, le silence "complice" (?) de leurs homologues français, sénégalais, ivoiriens, des



Photo : DR

L'entrepreneur Franck Ping est sous mandat d'arrêt international pour "corruption active".

pays où séjourne régulièrement ce compatriote. Une source judiciaire indique que le juge d'instruction en charge du dossier a déjà saisi, conformément aux règlements en vigueur, le bureau national d'Interpol qui, à son tour, a introduit les informations en base de données Interpol pour l'arrestation de l'intéressé partout dans le monde, sur la base d'une "notice

rouge". Ce n'est qu'une fois ce processus achevé que Franck Ping, présenté, à tort ou à raison (c'est selon) comme un sulfureux homme d'affaires, pourrait être extradé, à l'appui d'un dossier comprenant tous les éléments à charge, afin qu'il rende des comptes sur les détournements présumés dont il serait coupable devant la justice gabonaise.

Effectivement, Franck Ping avait été mis en demeure de répondre par le procureur de la République, qui a instruit les officiers de police judiciaire de l'ouverture d'une enquête préliminaire à son encontre, ainsi qu'à l'encontre de la société Sinohydro, représentée par Wang Ping, pour les faits présumés de corruption.

**PREUVES À CHARGE** • « Il ressortait des éléments susceptibles de constituer ou de caractériser des infractions à la loi pénale, impliquant Franck Ping, de nationalité gabonaise, qui aurait perçu indûment les sommes de 5 240 000 000 F.CFA et 717 040 290 F.CFA dans le cadre respectivement du projet d'électrification de Libreville en 2009 et de la construction des routes Akieni/Okondja et Koumameyong/Ovan que l'Etat gabonais avait conclu avec Sinohydro », avait déclaré le procureur Ndong Essame Ndong.

Une enquête menée en France aurait révélé que Franck Ping aurait touché

d'importantes rétro-commissions sur les marchés publics attribués à la société chinoise spécialisée dans la construction d'infrastructures.

Traqué par la justice gabonaise, l'homme a donc préféré quitter le Gabon le lundi 18 juillet 2016.

Franck Ping est également impliqué dans l'affaire Addax Petroleum. Une enquête a été ouverte, en mars dernier, par le pouvoir judiciaire genevois pour soupçons de corruption à l'encontre du directeur général de ce groupe pétrolier basé à Genève, Zhang Yi, ainsi que son directeur juridique, Guus Klusener, qui ont d'ailleurs été arrêtés le 20 mars dans le cadre d'une perquisition. « Nous avons ouvert une procédure pénale pour corruption d'agents publics étrangers et, subsidiairement, gestion déloyale. La société est prévenue et l'instruction suit son cours », avait confirmé Yves Bertossa, le procureur de Genève en charge de l'enquête.

## Parricide à Ntoum

### Un adolescent accusé d'être à l'origine de la mort de son père

AEE

Ntoum/Gabon

**J.K.K.M.**, un jeune homme de 17 ans, est accusé par son oncle, d'être à l'origine de la mort de son père, âgé d'environ 45 ans, suite à deux violents coups de pagaie qu'il lui aurait assénés sur le crâne. Le mis en cause, qui dit être intervenu pour secourir sa mère violentée par son géniteur, affirme que les coups administrés à son papa ne pourraient être à l'origine de son décès.

Cherchant absolument à se disculper, l'adolescent soutient que son père souffre d'autres pathologies qui l'ont envoyé dans l'au-delà. Qui dit vrai ? Seule l'enquête diligentée par la brigade de gendarmerie territoriale de Ntoum pourrait apporter des éclaircissements sur cette affaire familiale.

Les faits rapportés par les Officiers de police judiciaire (OPJ) en charge du dossier, indiquent que, mardi dernier, au quartier Elong-Eko, sur la route de Donguila, à environ 15 km de Ntoum, une bagarre a éclaté entre le père et la mère de J.K.K.M. Le jeune homme, qui exerce l'activité de pêche, à peine a-t-il



Photo : AEE

J.K.K.M. dit subir un acharnement de son oncle et rejette toute implication dans la mort de son père.

débarqué de la pirogue, que les voisins lui annoncent que ses parents, comme à leur habitude, sont en train de se battre. Las du comportement de ses géniteurs, le jeune pêcheur raconte sa version des faits : « Je me suis emparé de ma pagaie et me suis dirigé vers la maison, où j'ai trouvé ma mère au sol pendant que mon père l'étranglait. Et, sans réfléchir, je lui ai donné deux coups de pagaie sur la tête, qui l'ont fait saigner, avant qu'il ne s'écroule. Une fois au sol, ma sœur et les voi-

sins du quartier sont venus à son secours pour l'emporter d'abord au dispensaire de Ntoum, puis à l'hôpital militaire », affirme-t-il, le regard fixé au sol.

**ÉCLAIRCISSEMENT** • Mais la victime n'aurait mis que deux jours à l'hôpital d'instruction des armées Omar Bongo Ondimba, avant de décider, de son propre chef, d'aller poursuivre les soins chez un tradithérapeute, établi à Ntoum, relate un OPJ. Et c'est chez ce dernier que, hélas, l'homme aurait trouvé la mort. Le mis en cause ex-

plique que son oncle a profité de ce malheureux événement pour pointer un doigt accusateur sur lui, comme étant la personne à l'origine de la mort de son père.

L'oncle va donc, de ce fait, saisir la brigade de gendarmerie de Ntoum qui, par la suite, va procéder à l'interpellation du jeune homme. Mais, celui-ci continue à

clamer son innocence, dans la mesure où son père, soutient-il, souffrirait d'autres pathologies. Pour les enquêteurs, rien pour le moment ne peut encore permettre de déterminer la cause exacte du décès du chef de famille. Seuls les résultats qui découleront de l'enquête en cours pourront y apporter des éclaircissements.



LSIBEK 2017